

Encadrement des équipes d'animation

Tous les animateurs de nos propositions jeunes s'engagent à **suivre les projets éducatif et pastoral** du Foyer de Charité de Tressaint. Ils en sont informés et sont accompagnés pour le mettre en œuvre.

Selon la législation en vigueur, les animateurs produisent à l'organisateur une preuve de **leur aptitude à être en contact avec des mineurs**.

Enfin, avant chaque retraite de jeunes, l'ensemble de l'équipe d'animation suit une formation sur **les bonnes attitudes à adopter** vis-à-vis des jeunes. A cette occasion, ils s'engagent à les appliquer en signant la charte ci-contre.

Charte d'animation 2025

Animateur, tu es un référent pour les jeunes : cela implique une attitude cohérente vis-à-vis des règles, dont le respect est le fondement de la confiance entre animateurs, familles, institution et jeunes.

En signant cette charte, chacun s'engage à la respecter, afin de faire progresser le respect et le bien-être de tous.

Je fais partie d'une équipe :

- Je connais et j'applique le **projet éducatif et pastoral** de la retraite.
- Je travaille **en équipe** pour développer et accepter **un regard critique** sur ma pratique personnelle comme sur celle des autres.
- Je veille à entretenir de **bonnes relations** avec les autres animateurs et je **valorise leurs actions**.
- Je ne mêle pas les jeunes à des conflits qui auraient lieu entre adultes.
- Je veille à ne pas créer de situations délicates ou ambiguës.
- J'applique les consignes données par le responsable.
- Je respecte les horaires, je participe aux réunions d'équipe.

Bienveillance :

- Je participe à créer un **climat de confiance réciproque** entre jeunes et adultes. Je suis à l'écoute des besoins des jeunes.
- Je veille à **valoriser les talents**, la construction et **l'estime de soi** de chacun, et à développer leur capacité à exercer leur jugement critique.

- Je me situe à une **juste distance** de chacun et je veille à la garder (distance physique, psychologique, affective, spirituelle...).
- Je n'exerce ni séduction ni aucune domination sur l'autre. Je m'interdis toute contrainte physique ou morale (surnoms, critiques sur le jeune ou sa famille ...).
- Chaque jeune est unique, je ne fais **pas de différence de traitement** par une relation particulière (ni chouchou, ni tête de turc).
- Je m'exprime dans un **langage correct et respectueux**, je reprends les jeunes qui ont un langage incorrect vis-à-vis des autres.
- Je porte **une tenue adaptée** à l'activité et propre.
- Je n'utilise pas de téléphone portable durant la retraite (sauf cas d'urgence), en particulier, je proscriis la diffusion de médias non adaptées. Je valide et j'organise en amont, avec le directeur, toute prise de vue d'un enfant. Je ne diffuse aucune image sur les réseaux.
- En cas d'erreur commise par un enfant, je mets en place une sanction juste, mesurée et expliquée, je me réfère au responsable et je lui rends compte de ma décision.

Je respecte les points de vigilance :

- Lors des activités, mon premier rôle est de **veiller à la sécurité des jeunes**, pour cela, je participe à leur surveillance active et permanente. Je veille aux conditions d'hygiène et au respect des besoins primaires des jeunes (sommeil, nourriture).
- Je ne suis **jamais seul avec un mineur** ou une personne vulnérable au moment de la toilette, des soins, ou au lever et au coucher, ou dans un espace clos.
- Dans la mesure du possible, j'évite les contacts physiques avec un mineur ou une personne vulnérable (enfant sur les genoux, chatouilles ...). Les accompagnateurs ne dorment pas dans le même espace que les mineurs.
- Un mineur doit pouvoir exprimer librement son malaise à l'égard d'une relation ou d'une situation qui le gêne. Je ne mets pas en doute sa parole ni ne lui impose le silence. Le cas échéant, je l'accompagne vers les personnes / équipes compétentes pour pouvoir donner suite à cette parole.

Je sais réagir face à une situation :

- Je connais et je fais respecter les obligations légales pour la protection des mineurs et personnes vulnérables. (voir page consacrée dans le carnet animateurs)
- Ayant l'obligation de signaler, **je ne peux pas promettre de ne pas répéter** ce qui est trop grave pour être gardé pour moi.
- Quand j'ai connaissance d'un abus éventuel je préviens mon responsable.
- En cas de doute, je prends conseil auprès de professionnels comme le 119 ou la CRIP ([02 96 77 32 36](tel:0296773236) ou [0810 112 211](tel:0810112211))
- En cas de danger, j'alerte les autorités, via la CRIP
- Je respecte la présomption d'innocence, je ne propage pas de rumeur.

Mon engagement :

- J'ai lu la charte de bientraitance et je l'ai comprise.
- Je m'engage à respecter la charte de bientraitance, ainsi que toutes les règles de cette charte de l'animateur.